Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 79 (1953)

Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Extraits des rapports des groupes et du Conseil paritaire

1. *Du Rapport du groupe des architectes*, présenté par M. Cl. Jaccottet, architecte.

Durant l'année 1952-1953, l'activité du *Groupe des architectes* n'a pas été aussi grande que de coutume du fait de l'absence de matière ou de problèmes importants à résoudre.

Union internationale des architectes : Deux commissions de cette union (U.I.A.) s'étant réunies à Lausanne en juillet 1952, le groupe des architectes a aidé d'une modeste subvention la section suisse de l'Union internationale des architectes pour l'organisation d'un dîner de réception.

Répertoire professionnel et commercial 1952 : Le groupe s'est intéressé à ce répertoire dont la rédaction en ce qui concerne les ingénieurs et architectes laisse à désirer par un manque de précision propre à entretenir une confusion contre laquelle la S.I.A. cherche justement à lutter.

Loi sur la Police des constructions : Le groupe s'est occupé abondamment d'une motion devant être présentée au Grand Conseil et tendant à la révision de la loi sur la Police des constructions. La dite motion ayant été ultérieurement retirée, cette étude est devenue pour l'instant sans objet. Cependant, l'attention du groupe a été attirée à cette occasion sur les attaques possibles et probables que risque de subir la loi sur la Police des constructions, en particulier par suite de l'existence du « Registre professionnel » et a chargé son comité de se renseigner constamment à ce sujet.

Le groupe a réitéré sa volonté de maintenir la loi vaudoise sur la Police des constructions qui, toute imparfaite qu'elle puisse être, n'en offre pas moins, à son avis, des garanties plus sérieuses pour la protection de la profession que le Registre professionnel que seul jusqu'à maintenant le canton de Neuchâtel cherche à utiliser d'une manière légale.

Ecole complémentaire professionnelle : Le groupe a renouvelé pour 1953 sa contribution à l'Ecole complémentaire professionnelle, d'une part comme participation aux frais d'enseignement, et d'autre part comme participation au prix de fin d'année, en tout 200 fr.

2. *Du Rapport du groupe des ingénieurs*, présenté par M. A. Vittoz, ingénieur.

Dans sa séance du 27 janvier 1953, le groupe, décidé à reprendre une activité plus effective, a composé son comité qui comprend désormais :

A. Vittoz, ingénieur, président ;
J.-C. Piguet, ingénieur, secrétaire ;
R. Cottier, ingénieur, caissier.

Lors d'une séance, le 11 mars, il s'est livré à une discussion nourrie au sujet des statuts et de l'activité du Conseil paritaire des ingénieurs et à l'examen des questions à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués qui devait avoir lieu quelques jours plus tard. L'animation de ces discussions a bien montré que nombreux sont nos collègues qui s'intéressent aux affaires de la S.I.A. et qu'ils sont heureux d'avoir l'occasion de donner leur avis sur des décisions que doivent prendre le comité de la section ou les délégués.

Une autre préoccupation immédiate du groupe va être la question des ingénieurs de l'industrie qu'il faut chercher à intéresser à la S.I.A. On sait qu'une commission centrale s'occupe de ce problème et qu'elle compte être soutenue par les sections.

3. *Du Rapport du Conseil paritaire des ingénieurs*, présenté par M. Marc Renaud, ingénieur, président.

En février 1953, notre conseil a tenu deux séances au cours desquelles nous avons étudié la proposition de *modification de statuts* qui vous est présentée aujourd'hui.

En outre, la question de la création d'un *Fonds de secours* a été abordée, mais son étude, à peine commencée, ne nous permet pas encore de vous présenter de proposition.

Dans notre dernière séance de Conseil paritaire, des membres nous ont informés que durant l'année 1952, quelques cas pouvant être du ressort de notre conseil se sont présentés, mais ne nous ont pas été transmis en temps voulu. Nous ne voudrions donc pas, pour terminer ce rapport, manquer l'occasion de cette assemblée pour prier les membres qui désirent nous présenter une situation de s'adresser au président de la S.V.I.A. ou à celui du Conseil paritaire.

* * *

Le comité de la section vaudoise de la S.I.A. est constitué comme suit :

Président : Maurice Burdet, ingénieur, Le Roc, boulevard Paderewski, *Vevey*. — *Vice-président :* Jean-E. Dubochet, ingénieur, 15, avenue Dapples, *Lausanne*. — *Secrétaire :* André Gardel, ingénieur, 13, avenue Warnéry, *Lausanne*. — *Caissier :* J.-L. Merz, ingénieur, 1, rue du Tunnel, *Lausanne*. — *Membres :* Frédéric Brugger, architecte, 17, rue Haldimand, *Lausanne* ; René Gonin, architecte, 2, Caroline, *Lausanne* ; Cl. Jaccottet, architecte, 40, avenue du Tribunal Fédéral, *Lausanne*.

Toute correspondance est à adresser au président.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

Service Technique Suisse de placement : page 15 des annonces.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE
(Voir page 9 des annonces)

DOCUMENTATION DU BATIMENT
(Voir page 12 des annonces)

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES

Le barrage de Tignes de l'Electricité de France, Béton à air occlus par le « DAREX AEA »

(Voir photographie page couverture.)

Le Barrage de Tignes sur l'Isère, construit pour l'Electricité de France par l'Entreprise industrielle, a été achevé à l'automne 1952.

Avec un bassin versant de 233 kilomètres carrés dont l'altitude moyenne est de 2550 mètres, cet ouvrage permet la création d'une réserve utile de 235 millions de mètres cubes utilisables en énergie de lac.

Barrage-voûte de 180 mètres de hauteur, avec retenue à la cote 1790, sa construction a nécessité la mise en œuvre de 650 000 mètres cubes de béton en deux campagnes de six mois environ chacune.

L'un des problèmes majeurs en raison des hautes cadences nécessaires a été posé par les transports et la mise en place du béton. Ce problème a été résolu par une organisation parfaite du chantier dont la capacité maximum de production en une seule tour Johnson devait être exploitée au maximum et par l'emploi du DAREX AEA, agent d'occlusion d'air destiné à améliorer la maniabilité des bétons et à permettre d'en réduire le dosage.

L'utilisation du DAREX AEA avait été décidée à la suite d'excellents résultats d'essais au gel, préoccupation importante pour un ouvrage à cette altitude. On a pu par la suite tirer parti de la maniabilité obtenue grâce à l'addition de DAREX AEA pour réduire le dosage en ciment en maintenant le rapport E/C constant et même en le diminuant et en conservant de cette façon des résistances égales et même supérieures.

Malgré certaines difficultés, dues à une inhibition partielle du pouvoir entraîneur d'air du Darex AEA par les poussières amenées dans les agrégats concassés, et la quantité relativement importante de Darex AEA qu'il a été nécessaire d'employer par rapport à des cas plus favorables, le gain de ciment rendu possible a plus que compensé la dépense en Darex AEA et le bilan de l'expérience est, une fois de plus, indiscutablement en faveur de ce produit.

Agent d'occlusion d'air de qualité inégalée comme le prouve l'accumulation de ses références dans toutes les parties du monde, le DAREX AEA a, une fois de plus, mis en évidence l'intérêt pour les ingénieurs de son emploi qu'accompagne toujours un bénéfice certain tant économique que technique.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde